

Beauvais, le 10 octobre 2011

**CAP A, B et C du 7 octobre 2011**

Réunis pour la première fois en formation conjointe, les élus des deux filières Impôts et Trésor devaient se prononcer sur les affectations de personnels au SIP de Senlis, ainsi que sur des mouvements de personnels ex-DGCP à l'intérieur du département. Dans l'attente des règles fusionnées (système cible), chaque filière garde pour l'instant ses propres règles de gestion.

**Seuls les élus F.O.-DGFIP 60 étaient présents dans les 3 catégories A, B et C en occupant tous les sièges obtenus à l'issue des précédentes élections (2007).**

**1°) Mouvements de personnels de catégorie A**

Il s'agissait d'affecter le cadre actuellement en fonction au CDI de Senlis sur la nouvelle structure que sera le SIP de Senlis au 01/12/2011. Cet inspecteur étant détaché (non titulaire), il a fallu modifier l'affectation du cadre titulaire du poste d'adjoint au SIP qui exerce en fait ses fonctions ailleurs.

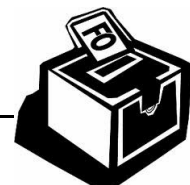
Ces détachements (ou « mesures de gestion ») sont possibles en filière fiscale mais pas en filière gestion publique. **FO** est opposé au recours abusif à ces mesures de détachement : elles gênent la lisibilité de l'état des effectifs et elles positionnent nos collègues dans des affectations virtuelles.

Les abus sont constatés à plusieurs titres : les détachements sont censés avoir lieu sur une même résidence, avec le consentement des collègues détachés. Or cette CAPL nous prouve que certains détachements ont lieu entre deux résidences (Creil et Senlis), et la précédente CAPL de catégorie C avait envisagé des détachements de Compiègne à Senlis (!!!) SANS le consentement des agents et CONTRE l'avis de la CAP Centrale !!! D'où notre opposition de principe vis à vis des détachements, dont la pratique départementale démontre les dérives.

Avec l'attache des collègues concernés, **FO** entend obtenir toutes les régularisations possibles auprès de la direction locale. Pour le mouvement de septembre dernier, **FO** avait ainsi pu obtenir une position de titulaire pour un cadre A qui ne souhaitait pas être géré en détachement.

S'agissant des inspecteurs affectés sur le SIP de Senlis, aucune régularisation n'a pu être obtenue, malgré nos interventions. Les « mesures de gestion », en place depuis des années, dureront donc encore. Combien de temps ? Peut-on encore parler de « mesures de gestion » dès lors que celles-ci s'inscrivent dans le long terme ? **FO** prend note que les postes de ces deux cadres A ne figuraient pas dans la dernière liste des postes susceptibles d'être pourvus (cf. annexe II de la note du 17 juin 2011), ce qui signifie bien que la direction souhaite maintenir cette situation dont elle se satisfait.

Prénom NOM	affectation officielle	affectation officielle à compter du 01/12/2011	mission actuelle (affectation réelle après détachement)	mission à compter du 01/12/2011 (nouvelle affectation réelle en détachement)
<b>Non communicable en ligne</b>		SIP de Senlis	pôle CE de Creil	pôle CE de Creil
		pôle CE de Creil	CDI de Senlis	SIP de Senlis

Résultat des votes : **POUR : Administration****ABSTENTION : F.O.-DGFIP, CGT****Vos représentants FO en CAP en catégorie A****Alain ANCEL**, Auneuil**Marie-Andrée SARAIVA**, division des professionnels (SIE)**Bernadette PHILIPS**, DDFIP CEPL, experte

## 2°) Mouvements de personnels de catégorie B

Les votes ont été proposés par filière de gestion.

gestion	Prénom NOM	Affectation DGFIP	ancienne affectation	nouvelle affectation	date d'effet
Impôts	<b>Non communicable en ligne</b>	fiscalité personnelle	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		fiscalité personnelle	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		fiscalité personnelle	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		fiscalité personnelle	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		fiscalité personnelle	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		fiscalité personnelle	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		fiscalité personnelle	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		fiscalité personnelle	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Trésor		Oise	Creil municipale	Saint-Leu d'Esserent	09/11/2011
Trésor		Oise	Creil municipale	Liancourt	01/11/2011
Trésor		Oise	Senlis municipale	SIP de Senlis	01/12/2011
Trésor		Oise	Paierie départementale	Beauvais Amendes	01/11/2011

Résultat des votes (Impôts) : POUR : Administration  
 ABSTENTION : F.O.-DGFIP, CGT, SNUi, CFTC

**Pour les 3 catégories A B C, F.O.-DGFIP s'est abstenu car il ne s'agit que de modifier l'intitulé de l'affectation de nos collègues, ceux-ci n'ayant formulé aucune demande de mutation.**

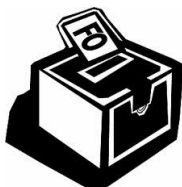
Résultat des votes (Trésor, \*) : POUR : Administration, F.O.-DGFIP, SNUi, CFTC  
 ABSTENTION : CGT

**Vos élus F.O.-DGFIP ont voté POUR les mutations des collègues (noms suivis d'un \*), car ils obtiennent satisfaction de leur demande, sans attendre d'éventuelles arrivées au prochain mouvement national.**

Les mutations non satisfaites seront étudiées lors de la prochaine CAPL, qui se tiendrait au plus tôt en décembre 2011 parallèlement à la préparation du mouvement complémentaire C de la filière fiscale, et au plus tard en février 2012 pour le mouvement du 1<sup>er</sup> avril de la filière gestion publique.

### Vos représentants FO en CAP en catégorie B

**Bernadette PHILIPS**, DDFIP CEPL  
**Maryse COZETTE**, Creil Municipale  
**Geneviève TOMBRET**, Attichy  
**Jacky DURAND**, ERD, expert



**Olivier VALEYRIE**, DDFIP recouvrement forcé  
**Lydie MACHUELLE**, SIP de Clermont  
**Nathalie LABARTHE**, Ribécourt  
**Carole DUFOUR**, Beauvais Municipale, experte

## 3°) Mouvements de personnels de catégorie C

Les votes ont été réalisés par filière de gestion.

gestion	Prénom NOM	Affectation DGFIP	ancienne affectation	nouvelle affectation	date d'effet
Impôts	<b>Non communicable en ligne</b>	Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Senlis	CDI de Senlis	SIP de Senlis	01/12/2011
Impôts		Compiègne	SIP de Compiègne	ENFIP B	01/10/2011
Impôts		Compiègne	ALD Compiègne mission CH	SIP de Compiègne détachée CH Compiègne	01/10/2011
Trésor		Oise	Senlis municipale	SIP de Senlis	01/12/2011
Trésor		Oise	Senlis municipale	SIP de Senlis	17/02/2012
Trésor	Oise	Nanteuil-le-Haudouin	SIP de Senlis	01/01/2012	
Trésor	Oise	Liancourt	Creil municipale	10/10/2011	

Résultat des votes (Impôts) : POUR : Administration  
ABSTENTION : **F.O.**-DGFIP, CGT, SNUi, CFTC

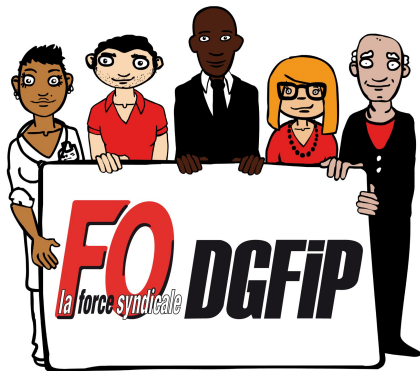
**Pour les 3 catégories A B C, F.O.-DGFIP s'est abstenu car il ne s'agit que de modifier l'intitulé de l'affectation de nos collègues, ceux-ci n'ayant formulé aucune demande de mutation.**

Résultat des votes (Impôts, \*\*): POUR : Administration, **F.O.**-DGFIP, CFTC  
ABSTENTION : CGT, SNUi

**Vos élus F.O.-DGFIP ont voté POUR la régularisation de la situation de la collègue, qui avait été victime d'une erreur de gestion lors de la CAPL de juillet, car elle obtient réparation avec ce poste de titulaire au SIP. FO regrette néanmoins le détachement opéré du SIP vers la CH car il offre moins de garanties en termes de pérennité de la mission et parce qu'un poste vacant au TSM reste non pourvu au SIP de Compiègne.**

Résultat des votes (Trésor, \*): POUR : Administration, **F.O.**-DGFIP, CGT, SNUi, CFTC

**Vos élus F.O.-DGFIP ont voté POUR les mutations des collègues (noms suivis d'un \*), car ils obtiennent satisfaction de leur demande, sans attendre d'éventuelles arrivées au prochain mouvement national.**



Les mutations non satisfaites seront étudiées lors de la prochaine CAPL qui se tiendra en décembre 2011 pour préparer le mouvement complémentaire C de la filière fiscale.

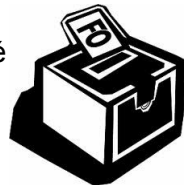
En effet, à la demande de **F.O.**-DGFIP 60, cette CAP aura désormais lieu.

Auparavant la direction affectait toute seule les arrivées de la filière fiscale au 1<sup>er</sup> janvier, soi-disant à titre provisoire en attendant la CAPL de l'été, mais pour 8 mois quand même ! De plus, ces arrivées affectées hors mouvement local pouvaient emporter un poste de titulaire qui serait sinon revenu de droit à un collègue déjà en poste dans le département, si la règle de l'ancienneté administrative avait été équitablement appliquée à tous. Ces pratiques sont allées jusqu'à faire fuir des collègues dans des départements limitrophes pour y trouver des méthodes de gestions plus justes...

**Syndicat certifié 100% libre et indépendant**

### **Vos représentants FO en CAP en catégorie C**

**Fabrice DUCASTELLE**, Méru Municipale  
**Cécile CHARMES**, Attichy  
**Thierry BENOIT**, DDFiP comptabilité  
**Jacky DURAND**, ERD, expert



**Carole DUFOUR**, Beauvais Municipale  
**Michel WILMART**, DDFiP matériel  
**Monica CHABRE**, Liancourt  
**Bernadette PHILIPS**, DDFiP CEPL, experte

### **4°) Questions diverses :**

- ✓ La direction nous informe que nos collègues de la brigade de vérification de Creil ne toucheront pas la prime de restructuration, non pas pour un problème d'éligibilité des résidences comme cela avait été avancé en CTPD, mais parce qu'aucun arrêté n'a été pris en amont du transfert de Senlis vers Creil.
- F.O.**-DGFIP 60 demande à la direction locale d'étudier la possibilité de prendre un arrêté au niveau de l'administration des finances publiques pour ouvrir ces droits aux cadres de la BdV.
- En effet, dans le cadre de la fusion hospitalière Creil-Senlis par exemple, l'ARS a certes pris un arrêté, mais un autre doit ensuite être pris par notre administration.
- ✓ **FO** a demandé qu'un tableau des effectifs de catégorie A soit remis aux organisations syndicales à l'avenir, pour la filière fiscale.
- ✓ La fusion hospitalière de Noyon avec Compiègne serait bien annoncée pour 2013...
- ✓ Attention si vous comptiez sur l'ERD fin 2011 ou début 2012 : la direction a promis les services de l'équipe de renfort départementale :
  - \* au SIP de Senlis pour lui assurer un démarrage optimal,
  - \* à Creil municipale pour assurer la gestion des activités hospitalières de Senlis.
- ✓ **FO** a demandé que les nouveaux cachets soient vite commandés (ce problème revient fréquemment sur le tapis...).



## 5°) Harmonisation « gagnant-gagnant »

- Les détachements ont vocation à être généralisés aux deux filières dans le système cible. Ils permettent surtout à la direction de s'affranchir de règle de l'ancienneté administrative pour effectuer des affectations « au profil ». Dans le cadre d'une application raisonnée de ces mesures, chaque collègue peut être réellement affecté selon son souhait, même s'il ne dispose pas de l'ancienneté requise pour prétendre au poste à pourvoir.
- Dans les faits, le ressenti est souvent négatif, les collègues détachés souhaitant en général une titularisation sur le poste occupé, plutôt qu'une situation de précarité déguisée et génératrice d'angoisse (participation à tous les mouvements de mutation, aucune certitude d'obtenir satisfaction). Sans compter que beaucoup de collègues, lorsqu'ils sont contactés par la direction pour envisager une proposition de détachement, n'osent pas refuser...
- A terme, les CAP locales ne pourront plus statuer que sur les mouvements intérieurs aux circonscriptions d'affectation nationale (CAN). Chaque CAN regroupe un « centre fiscal » avec son SIP et les postes non centralisateurs relevant du ressort territorial de ce SIP. La liste des CAN de l'Oise est disponible sur notre site web <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/> (rubrique Nos Informations Fusion DGI DGCP).
- Pour changer de CAN, comme pour muter de Senlis à Creil, il faudra formuler une demande de mutation au mouvement national, à l'instar de ce qui existe en filière fiscale.
- L'affectation ALD (à la disposition du directeur) sera malheureusement généralisée aux deux filières.

## 6°) Listes d'aptitudes 2012

Le droit au retour dans le département pour les promotions internes (C en B) est maintenu pour le cycle de gestion 2012, mais peut-être pour la dernière fois. Seul **F.O.**-DGFIP défend le droit au retour pour tous les promus en interne, dans les deux filières, même en surnombre dans un département fermé, comme cela existait au Trésor.



**F.O.**-DGFIP est le seul syndicat à revendiquer le droit au retour pour les deux filières, au titre d'une véritable harmonisation par le haut.

**F.O.**-DGFIP est **POUR** la promotion interne, **POUR** la liste d'aptitude comme voie d'accès au corps supérieur.

Le **DROIT AU RETOUR** favorise cette promotion interne.

Dès maintenant, pour les candidats à la liste d'aptitude de B en A de l'ex-DGCP, il n'est plus possible de bénéficier d'une affectation sur l'Inter-région Nord. Il faudra déposer une demande de mutation nationale, à l'instar de ce qui existe en filière fiscale.

Désormais, les candidats seront classés en 3 groupes : excellent / très bon / à revoir, sans classement à l'intérieur des groupes. C'est la CAP Centrale qui classera et retiendra les candidats « excellents » selon leur ancienneté administrative. Les pauvres 'excellents non retenus' n'auront aucune garantie pour l'avenir, contrairement à ce qui existait au Trésor où ils bénéficiaient d'une priorité d'inscription l'année suivante.

Les 'excellents' ne seront plus filtrés uniquement sur leurs cumuls de bonifications (pratique ex-DGI), mais la qualité du dossier sera appréciée dans son ensemble (pratique ex-DGCP). Les 5 dernières années seront prises en considération dans l'étude du dossier.

Dans l'Oise, 24 contrôleurs ont postulé pour la LA de B en A (11 GP + 13 FF) et 128 agents ont fait acte de candidature pour la LA de C en B (49 FF + 79 GP). Tous remplissent les conditions statutaires. Rendez-vous en novembre pour les CAPL de liste d'aptitude (le 7 pour les A et le 9 pour les B).

## 7°) Situation des effectifs

Avant le mouvement, le département accuse un double déficit :

- MOINS 6,70 agents côté Trésor (- 6,90 B + 0,20 C), selon ORE,
- MOINS 20 agents côté Impôts (- 9 B - 11 C), selon TSM,

soit un TOTAL de 27 collègues qui manquent cruellement dans les services !

L'état des effectifs du département est librement consultable sur le site web de la section **F.O.**-DGFIP de l'Oise, à l'adresse <http://www.fo-dgfip-sd.fr/060/>, rubrique [comptes-rendus CAPL](#).

**Un CHS-DI a lieu le 17 octobre prochain.  
Pensez à nous contacter en cas de besoin !**

